



COMMUNIQUÉ DU MAIRE DE POINTE-A-PITRE

Pointe-à-Pitre, le 6 juin 2025

RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS

Agriculteurs et revendeurs exerçant sur le Marché des Maraîchers (Bergevin)

Le Maire de Pointe-à-Pitre, Monsieur Harry DURIMEL, invite les agriculteurs et revendeurs, utilisateurs du Marché des Maraîchers, à renouveler leur autorisation pour l'année 2025 **jusqu'au 20 juin 2025**.

Par ailleurs, il est rappelé que toute occupation du domaine public sans autorisation municipale, est strictement interdite. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales, telle qu'une contravention de 5^e classe punie par une amende pouvant atteindre 1 500,00 € (article R*116-2 du Code de la voirie routière).

A ce titre, les acteurs économiques et utilisateurs du domaine public sont invités à se rapprocher de la

Direction Développement Économique

(Réception : lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00)

A l'Hôtel de Ville (étage 2 et demi, bureau n° 213)

Place des Martyrs de la Liberté – 97110 Pointe-à-Pitre – Tel : 0590 93 85 78

Le Maire compte sur la compréhension de tous pour faire respecter ces dispositions.

RETROUVEZ LA VILLE DE POINTE-A-PITRE SUR

